

## Bureau syndical du 06/03/2024

### Procès-Verbal

**Étaient présents :** Daniel BATON, Dominique COMBAZ, Williams DUFOUR, Marc GAUTIER, Gentil Pascal, Alain PERROT, Freddy REY, Jean-Louis REYNAUD,

**Étaient excusés :** -

**Étaient absents :** -

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative, Aurélien Villard, technicien de rivière.

**Secrétaire de séance :** Williams Dufour.

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du bureau pour leur présence.

*Approbation du procès-verbal du bureau syndical du 24/01/2024 :*

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

**Le Bureau Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité**

Il rappelle ensuite l'ordre du jour et demande à modifier l'ordre de présentation en commençant par les points techniques afin de libérer le technicien de rivière Aurélien Villard.

#### *Ordre du jour*

- 1) Approbation du Procès-Verbal du bureau syndical du 24/01/2024
- 2) Délibération : demande de subvention fonds vert animation PEP
- 3) Préparation du Conseil Syndical du mercredi 20 mars 2024 :
  - Budget 2024, compte administratif, compte de gestion, affectation de résultat
  - Délibérations :
    - Affectation de résultat, Approbation compte de gestion et compte administratif, Budget primitif 2024
    - Participations EPCI
    - Convention mandat CDG 38 prévoyance
    - Convention utilisation machine à affranchir SIEGA
    - Tableau des effectifs
    - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 38 - année 2024
    - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73 - territoire TRANSFERE - année 2024
    - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73 - territoire DELEGUE - année 2024 (à valider avec CCLA)
    - Convention d'application et de financement avec la CCLA - missions ZH 2024
    - Acquisitions foncières sur les sites de Saint Julien de Ratz et du Grand Marais
    - Demande de subvention animations scolaires 2024/2025
    - Demande de financement Appel A Projet eau et participation citoyenne

- 4) Espace scénographique
- 5) Communication : concours photos, impression cartes sensibles
- 6) Préparation comité de rivière
- 7) Point technique :
  - Etude stratégique de la ressource en eau
  - Programme de gestion de la végétation de berges
- 8) Distinction potentielle de tout ou partie du Guiers Vif amont en tant que « rivière en bon état »
- 9) Divers : nouveau bâtiment, prochaines dates

Didier Girard précise que nous ajouterons une délibération pour le prochain conseil syndical : les amortissements suite au passage à la nomenclature M57 Développée

Délibération : demande de subvention fonds vert animation PEP

Didier Girard rappelle que le montant du coût de l'opération du poste du chargé de mission inondation pour l'année 2024 est de 63 050 €. Il rappelle également que ce poste est subventionné par l'état à hauteur de 50 %. Il indique qu'il est possible de demander, en sus, une subvention fonds vert. Il est donc proposé de demander celle-ci au titre de l'année 2024.

**Le Bureau Syndical vote à l'unanimité la demande de financement et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires**

Préparation du Conseil Syndical du mercredi 20 mars 2024 :

#### 1/ Points techniques :

- Programme de gestion de la végétation de berges :
  - **Étude CCLA** : cette étude est en cours depuis septembre 2023 et est réalisée par le bureau d'étude AQUABIO. La phase 1 concernant la prospection pour diagnostic ripisylve et invasive est terminée et ont été facturés 54% du montant de l'étude. Le bureau d'étude a créé des fiches par secteur identifiant l'état, pour la partie ripisylve, l'état sanitaire des bois, qu'il y a des bois morts à risque, leurs origines, des cordons boisés, de l'érosion, du dépérissement. Quant au diagnostic sur les espèces invasives, celui-ci fait ressortir différentes espèces telles que l'ambrosie, l'arbre à papillons, la balsamine, le laurier cerise et la renouée asiatique. La phase 2 concerne le montage du programme d'entretien. Elle est actuellement en cours. Et la phase 3, à venir, concerne le rapport final et la livraison des données SIG.
  - 👉 Alain Perrot demande si cela concerne que les berges du cours d'eau et non pas les berges du lac. Aurélien Villard lui répond que oui, le SIAGA ne gère pas le lac.
  - **Étude stratégique pour la mise en place d'un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes** : cette étude est réalisée par SUEZ Consulting pour un montant de 60 000€ TTC, sur 133 kms de cours d'eau prospectés. Une cartographie par tronçons prioritaires selon enjeux sera effectuée ainsi que des fiches actions par type d'interventions
    - **Programme de gestion de la végétation de berges** : Il est réparti en 4 Lots géographiques : Guiers vif, Guiers mort, Guiers aval Isère, Guiers aval Savoie, pour un montant annuel de 159 000 € TTC sur douze mois d'octobre 2023 à octobre 2024. La répartition est comme suit :

- 122 000 € pour l'entretien et restauration des ripisylves (dont 8 000 € pour petits travaux)
  - 20 000 € pour des actions préventives d'arrachage précoce de Renouées
  - 17 000 € pour de l'expérimentation sur des Renouées par éco-pâturage
- ✚ Freddy Rey demande qui a eu l'idée de l'éco-pâturage. Aurélien Villard lui répond que c'est le SIAGA et Adéquation. Il précise que la race de chèvre est la Rove.

L'état d'avancement depuis fin Octobre 2023 représente 48 083 € / 159 000 € TTC soit 28,3% :

- Lot 1 (Adéquation/emplois verts) : 14 280€ / 44 500€ TTC soit 32%
- Lot 2 (Adéquation/emplois verts) : 4 250 € / 44 500€ TTC soit 9,5%
- Lot 3 (Acty Chantiers) : 8 700€ / 31 000 € TTC soit 28%
- Lot 4 (Osez) : 13 230 € / 31 000€ TTC soit 43%
- Travaux par entreprise externe : 4 623€ TTC à venir (Reprise de fascine sur l'Ainan)

Marc Gautier indique qu'il faudrait plus communiquer sur le nettoyage des rivières.

- **Travaux d'urgence Malofossant à Saint-Jean d'Avelanne** : suite aux pluies de fin 2023 la DDT 38 a déclaré le 24 janvier 2024 des travaux d'urgence : le piège à embâcle étant bouché beaucoup de sédiments se sont accumulés, ce qui a créé un risque pour la structure de casser et de libérer des tonnes de sédiments, ce qui engendrerait un risque de vulnérabilité d'inondation. Le SIAGA a donc fait réaliser des travaux de sécurisation le 29 février par l'entreprise BERLAND TP pour un montant de 1 320 € TTC. Ces travaux ont consisté à curer les premiers mètres pour sortir l'embâcle et permettre aux sédiments d'être mobilisable. En revanche, ces travaux d'urgence ne permettent pas de curer l'entièreté de la zone. Par conséquent, l'ouvrage du Malofossant sera intégré au plan de gestion sédimentaire à venir.

## 2 / Distinction potentielle de tout ou partie du Guiers Vif amont en tant que « Rivière en bon état » :

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse propose de faire répertorier un tronçon ou masse d'eau en bon état suite à trois années de relevés selon les stations AERMC, le programme de suivis, les études... Les différents critères sont l'état physico-chimique, l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, les pressions hydro-morphologiques (digues, seuils, berges rectifiées...). Cette distinction a une durée de trois ans avec les engagements suivants :

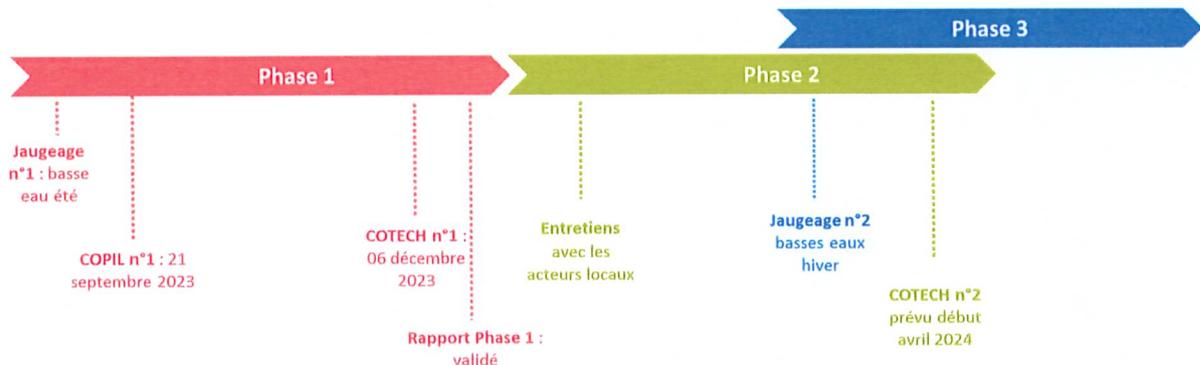
- Conduire des actions d'information/communication (panneaux...)
- Réalisation de mesures et transmission des données à l'AE RMC
- Contribuer à la conservation du bon état
- Prendre en charge les coûts d'utilisation

La zone concernée est le tronçon : de la source du cirque St-Même jusqu'au hameau de St Même d'en bas, soit 2,8 Kms.

- ✚ Freddy Rey indique que celle-ci permettrait de valoriser le SIAGA et que cela irait dans le sens de la stratégie de communication, notamment par l'inauguration organisée par l'AERMC.
- ✚ Daniel Baton demande ce qu'il se passe au bout des 3 ans. Didier Girard lui répond qu'il faut voir si on peut prolonger ou sinon qu'il convient de retirer les panneaux.

Les membres du bureau pensent qu'il faut demander cette distinction. Jean-Louis Reynaud demande donc à Aurélien Villard de réaliser les formalités nécessaires.

- **Etude stratégique de la ressource en eau** : Didier Girard rappelle le déroulement de cette étude avec les différentes phases passées ou en cours :
  - Phase 1 : Caractérisation des sous bassins et aquifères avec la collecte de données, la synthèse des données sur les ressources et la caractérisation des déséquilibres
  - Phase 2 : Bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution passée et future : bilan des prélèvements, des volumes restitués et des transferts d'eau, rétrospective et prospective climatique et évolution potentielle des usages et des besoins
  - Phase 3 : Quantification des ressources existantes et impacts des prélèvements : Caractérisation des points de référence et des débits d'étiage, modélisation – reconstitution de l'hydrologie non influencée



Il indique que les phases 1 et 2 ont permis la Collecte des données disponibles, des entretiens avec les acteurs du territoire, les jaugeages en période de basses eaux, la première caractérisation des ressources superficielles et souterraines, la première caractérisation hydrogéologique, l'inventaire des aménagements avec une influence sur l'hydrologie, l'identification des points et volumes de prélèvements, l'évolution des phénomènes de sécheresse (arrêtés, restrictions...)

Les points forts sont que le bureau d'étude est autonome et sérieux, le rapport de Phase 1 est de très bonne qualité, et a été validé par tous les membres du COTECH, les échanges sont très réguliers pour le suivi de l'avancement et le planning est respecté. Seul bémol, le recueil des données EDF qu'il n'est pas facile à obtenir.

- **Point P.E.P. :** Didier Girard fait ensuite un point sur le Programme d'Etudes Préalables au PAPI. Concernant l'axe 1.4 - **Diagnostic approfondi** les enveloppes d'aléas sont en cours de validation par les services de l'État, les cartes de vulnérabilité communales vont être envoyées à chaque commune concernée pour retour/validation.

Pour l'axe 1.1- **Pose de repères de crues**, les échanges sont en cours avec le cabinet Merlin pour déterminer des sites potentiels, des échanges sont souhaités avec les communes pouvant disposer d'un site potentiel de pose.

Pour l'axe 1.3 - **Animations scolaires**, l'élaboration de la stratégie est en cours avec la recherche d'une école pilote.

Pour l'axe 1.2 : **Animations élus et personnel de mairie / EPCI**, plusieurs dates ont été retenues avec notre partenaire, l'Irma (Institut des Risques Majeurs) :

- Formation PCS : 9h – 17h (Priorité donnée aux élus n'ayant pas suivi cette formation en 2022)  
25/04 ou 26/04 (à définir)
- Formation Pilotage gestion de crise : 9h -17h (exercices sur table) :  
12/06 ou 18/06 ou 19/06 ou 20/06 (à définir)
- Formation DICRIM : 9h – 17h  
10/09 ou 11/09 ou 12/09 ou 13/09 (à définir)

Les lieux de formations et programmes détaillés seront envoyés très prochainement à l'ensemble des communes par invitation

Pour l'axe 2.3 : **Étude pour la mise en place d'un Système d'Alerte Local de crues**, la reprise de l'étude en cours, la phase 2 a été commandée au près du prestataire ; Elle porte sur la concertation élus et acteurs du territoire nécessaire en fin de phase 2 / début phase 3 afin d'élaboration des scénarii de système de surveillance.

Pour l'axe 6.1 - **Analyse des études existantes pour l'élaboration d'un programme de travaux**, l'analyse a été lancée, le premier CoPil a eu lieu en janvier 2024.

Pour l'axe 6.2 - **Proposition d'aménagements sur certains affluents en vue de réduire la vulnérabilité**, le bon de commande a été déposé auprès du prestataire, le lancement est en cours.

Concernant la gouvernance du PEP, l'avenant au PEP a été déposé auprès des services de l'État le 08 février dernier, il est donc en cours d'instruction pour un délai de deux à trois mois.

La demande de subvention Fonds Vert pour l'axe 0 - animation 2024 : la délibération est à l'ordre du jour de ce bureau.

#### Préparation du Conseil Syndical du 20/03/2024

#### 1/ Budget 2024, compte administratif, compte de gestion, affectation de résultat, résultats exercice 2023

##### Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Budget
Recettes de fonctionnement réalisés 2023	1 372 265,75€
Dépenses de fonctionnement réalisés 2023	1 151 016,34€
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>221 249,41 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	1 953 494,80 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>2 174 744,21€</b>

### Section d'Investissement

INVESTISSEMENT	Budget
Recettes d'investissement réalisés 2023	318 645,88 €
Dépenses d'investissement réalisés 2023	379 935,19 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>- 61 289,31 €</b>
Résultat d'investissement reporté	697 509,36 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>636 220,05€</b>
RAR Dépenses	<b>1 170 804,78€</b>
RAR Recettes	<b>412 644 €</b>
Résultat cumulé investissement	-121 940,73

	RESULTATS 2022	Exercice 2023			Reste à Réaliser dépenses	Reste à réaliser recettes	SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	dépenses	recettes	
SF	1 953 494,80 €	1 372 265,75	1 151 016,34	221 249,41	-	-	2 174 744,21
SI	697 509,36 €	318 645,88	379 935,19	- 61 289,31	1 170 804,78€	412 644,00	-121 940,73

#### Délibérations :

➤ **Compte de gestion et compte administratif 2023 :**

Le Compte de Gestion établi par Mme. DRECLERC Valérie, receveur à Pont de Beauvoisin, a été transmis au Syndicat, avant le 1<sup>er</sup> Juin comme la loi en fait l'obligation et présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2023

Les résultats par chapitre de l'exercice 2023 viennent de vous être présentés.

Nous constatons l'égalité entre le compte de gestion et le compte administratif

➤ **Affectation du résultat 2023 :**

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2023,

Il est demandé de statuer sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023 qui fait apparaître un excédent de 636 220,05€ et décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (compte 001) : 636 220,05 €

Il est demandé de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui fait apparaître un excédent 2 174 744,21€ et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 2 052 803,48 €
- Affectation autres réserves (compte 1068) : 121 940,73 €

➤ **Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 38 - année 2024**

Didier Girard rappelle que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines Il indique que le CEN 38 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais de Berland (Saint Christophe sur Guiers), Marais de

Chambrotin (Saint-Jean-d'Avelanne), zone humide de Grosset (Velanne). Le coût estimatif est de 7 114 € TTC. Il rappelle également qu'il y a une convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs (GEMAPI) entre le CEN 38 et le SIAGA. Il est donc demandé le vote pour la participation à hauteur de 7114 €

➤ **Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73, territoire délégué, année 2024 :**

Didier Girard rappelle que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Il indique également que le CEN 73 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais des Grands Champs (Gerbaix et Marcieux), Marais du col de la Crusille (Novalaise), La Pallud (Ayn). Il rappelle également qu'il existe une convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs (GEMAPI) entre le CEN 73 et le SIAGA. Il est donc demandé le vote pour la participation à hauteur de 14 076,50 € TTC.

➤ **Convention d'application et de financement avec la CCLA, missions Zones Humides 2024 :**

Didier Girard rappelle que le SIAGA exerce la compétence GEMAPI par délégation sur une partie du territoire de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette suivant les modalités de la convention cadre de délégation du 13/11/2019, renouvelée par délibération de la CCLA en date du 21 décembre 2023 et par délibération du SIAGA en date du 31 mai 2023. Le syndicat propose de soutenir la mise en œuvre des travaux prévus par le CEN Savoie sur les sites qu'il gère et pour lesquels le SIAGA est « autorité GEMAPIENNE » : Marais des Grands Champs (Gerbaix et Marcieux), Marais du col de la Crusille (Novalaise), La Pallud (Ayn).

Il est donc demandé le vote pour la participation à hauteur de 14 076,50 € TTC.

➤ **Acquisitions foncières sur les sites de Saint Julien de Ratz et du Grand Marais**

Didier Girard indique que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il indique que le SIAGA à l'opportunité d'acquérir les parcelles listées dans le tableau ci-dessous suite à une mission d'animation foncière menée dans le cadre du contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre et Truisson-Rieu. Elles se situent tout ou partie en zone humide ou dans l'espace de bon fonctionnement d'une zone humide sur les communes de Romagnieu et de la Sure en Chartreuse

Commune	Lieudit	Parcelle	Surface en m <sup>2</sup>	Prix estimatifs par propriétaire
ROMAGNIEU	LES COMMUNES	ZN02	18 710	3 000 €
	LES POTES	Z045	5 530	
	LES COTES DE MALATRAY	ZN28	8 270	1 000 €
LA SURE EN CHARTREUSE	LES TEPPEES	D0263	40 139	38 000 €
		D0261	53 661	
		D0391	10 558	
		D0262	1 557	
		D0271	747	
		D0390	907	
	LE LAC	D0387	5 532	
		D0386	3 765	
<b>TOTAL</b>			<b>149 376</b>	<b>42 000 €</b>

Didier Girard précise que ces actions répondent à l'objectif de maîtrise du foncier, essentiel à la conservation et à la restauration des zones humides du Grand marais (Romagnieu) et du Lac de Saint Julien de Ratz (La Sure en Chartreuse) sous maîtrise d'ouvrage du SIAGA.

Il est donc demandé le vote pour l'acquisition de ces parcelles pour 42 000 € et pour 6 000 € de frais estimatif d'acquisition.

➤ **Participations EPCI / Gemapi et Item 12 :**

Sabine Gandy rappelle qu'il avait été acté lors du DOB d'augmenter de 3% le montant des participations sur 2024 afin de compenser la hausse de frais de fonctionnement au niveau des charges salariales dû à l'augmentation du temps de travail du poste chargée de mission communication de 50% à 80% et l'augmentation du temps de travail du poste mise à disposition du Département de l'Isère chargé de projet hydraulique de 20% à 40% ainsi que les actions du contrat de bassin GABT.

Les montants pour 2024 seront donc les suivants :

EPCI	Participation 2024 GEMAPI	Participation 2024 Item 12
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	14 014.57 €	5 991.67 €
Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné	199 926.36 €	11 641.01 €
Communauté de Communes Val Guiers	149 059.91 €	8 675.50 €
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	136 525.51 €	7 938.52 €
Communauté de Communes Cœur De Chartreuse	352 419.85 €	20 389.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>851 946.20 €</b>	<b>54 636.35 €</b>

➤ **Budget primitif 2024 :**

Sabine Gandy présente le budget primitif 2024 : (cf. annexe)

- Section de fonctionnement à la somme de 4 386 374.33 €
  - équilibre en dépenses et en recettes
- Section d'investissement à la somme de 2 422 641.88 €
  - Dépenses = 2 072 609.38 €
  - Recettes = 4 495 251.26 €
  - Suréquilibre en recettes

➤ **Convention mandat CDG 38 prévoyance :**

Sabine Gandy explique que le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat. Le CDG 38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2025. À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

➤ **Convention utilisation machine à affranchir SIEGA**

Sabine Gandy indique qu'il existait une convention avec le SIEGA propose au SIAGA pour l'utilisation de leur machine à affranchir moyennant une participation aux frais de :

- Location et entretien annuel,
- Fourniture de consommables,
- Réparations éventuelles,
- Montant réel des affranchissements,

Cette proposition permet au SIAGA de ne plus avoir de gestion de stock de timbres et d'avoir des frais d'affranchissement réduits. Cette convention étant caduque, il est proposé d'en signer une nouvelle avec effet rétro actif au 01/01/23.

➤ **Tableau des effectifs :**

Sabine Gandy indique qu'il convient de remettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

<b>Filière Technique</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Ingénieur	3	3
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Technicien	0	2
Adjoint technique	1	1
<b>Total agents en technique</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>Filière Administrative</b>		
Adjoint administratif principal 2 <sup>o</sup> classe	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	1
<b>Total agents en administratif</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Nombre total d'agents</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

➤ **Demande de financement animations scolaires 2024/2025 :**

Didier Girard explique que le SIAGA organise des actions pédagogiques auprès des écoles. Ces actions seront engagées sur l'ensemble du territoire Guiers Aiguebelette Truison Bièvre et seront coordonnées par la chargée de mission communication en charge des actions d'animations et de communication. La base de loisirs des Echelles pourra être un lieu pour ces animations ainsi que la maison du lac d'Aiguebelette.

Ces animations seront réalisées par divers acteurs (notamment associatifs) de protection de la nature, spécialisés dans ce type d'actions de sensibilisation auprès de publics variés (notamment scolaire).

Pour les classes, il est estimé une moyenne de 34 classes par an (2024-2025) avec 2 à 3 interventions d'une demi-journée. Celles-ci alternent avec des sessions en classe et des sessions sur le terrain, à la découverte des milieux aquatiques locaux (couverture d'une partie des frais de bus à prévoir : ceux-ci sont souvent trop onéreux pour les écoles et freinent l'adhésion au dispositif).

Il rappelle que le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette- Bièvre-Truison a été signé en 2022 et que l'action « Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre » qui porte le numéro C-2-1 est inscrite au contrat pour de 48 000 € TTC pour l'année 2024-2025 comprenant

- Animations scolaires : 25 classes/an X 3 interventions : 40 000 €
- Transport par car Bus : 25 classes/an X 1 interventions : 2000 €
- Matériel pédagogique : 6 000 €

L'aide financière est de 70% de l'Agence de l'Eau sur le montant TTC.

➤ **Demande de financement Appel A Projet :**

Didier Girard rappelle que le SIAGA a répondu de la 3<sup>ème</sup> session de l'appel à projets Appel A Projet eau et participation citoyenne. Le projet consiste à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Chantiers d'expérimentation :
  - A1- Chantiers de plantation en berge avec des riverains (animation SIAGA).
  - A2. Ateliers sur les économies d'eau, L'objectif est donc, sur la partie amont du territoire et particulièrement sur le massif de Chartreuse, d'expérimenter un nouveau format de soirées de débats/ concertation avec les hébergeurs touristiques et les acteurs locaux du massif afin d'expliquer le contexte, d'identifier les actions qu'ils mettent déjà en œuvre pour sensibiliser les vacanciers, les solutions qui existent et d'évaluer qui serait prêt à passer à l'action pour contribuer aux économies de la ressource en eau. Ces soirées feront intervenir.

- B2. Groupe de travail avec des citoyens autour de chantiers collectifs de nettoyage des cours d'eau (animé par Chartreuse propre/Les Amis du Parc). Chambres d'écho, autour, des dispositifs servant à la fois de « chambre d'écho » et de diffusion des résultats de ces expérimentations.
- **C.1. Carte sensible** Carte sensible du bassin versant, élaborée de manière collective avec des usagers, des habitants, des porteurs d'intérêts et de spécialistes de la gestion des milieux aquatiques du bassin versant – pour croiser les regards et les approches (action hybride entre un chantier en tant que tel et une action de mobilisation plus classique).
- **C.2. Balades au fil de l'eau** : découverte d'un espace naturel mêlant une approche sensible et une approche experte, réalisée sur site et permettant de découvrir une problématique locale de l'eau de façon ludique, poétique mais aussi technique.
- **C.3. Ateliers publics avec un panel riverain**, L'objectif est de faire connaître aux citoyens la rivière à proximité de chez eux, les enjeux et problématiques de ces cours d'eau, et leur présenter les projets de restauration/renaturation prévus sur ces secteurs. Les associer à ces démarches le plus en amont possible favorisera la compréhension du projet et permettra également de désamorcer les potentiels conflits. Ce programme est estimé à :

<b>ACTION 1 : Ateliers Economies d'eau</b>	<b>16723 €</b>
<b>ACTION 2 : Chantiers plantations citoyennes en berges</b>	<b>6915 €</b>
<b>ACTION 3 : Chantiers participatifs de nettoyage des rivières</b>	<b>16394 €</b>
<b>ACTION 4 : Récit cartographique</b>	<b>50991 €</b>
<b>ACTION 5 : Balade au fil de l'eau</b>	<b>6680 €</b>
<b>ACTION 5 : Panel riverain</b>	<b>5184 €</b>
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>102 888 €</b>

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse finance à 70 %

- **Fixation de la durée d'amortissement des biens – M57** : Sabine Gandy indique que par délibération CS-2023-23 en date du 31/05/2023, le Conseil Syndical du SIAGA a décidé d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024. Il convient donc de statuer les durées d'amortissement par catégorie de biens (cf. annexe) et de préciser que les biens de faible valeur seront amortis à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service. Sabine Gandy précise que les amortissements en M57 se font au prorata temporis.

**4/ Espace scénographique** : Par convention avec l'Office de Tourisme des Échelles/Base de loisirs Rivière'Alp, le SIAGA a créé un espace scénographique en 2014 pour un montant de 97 000 € TTC, et l'a amélioré en 2021 par l'ajout d'une carte en relief et des casques de réalité virtuelle pour un budget de 25 000 € TTC. L'Office de tourisme et le syndicat des sports a fait savoir au SIAGA qu'ils souhaitent remplacer l'espace scénographique par un prestataire de location de vélo. Ils proposent de conserver un espace de mise en valeur du Guiers en reprenant les 2 alcôves de l'Office de Tourisme et de créer une boucle pédagogique « Au fil de l'eau » depuis l'Office de Tourisme jusqu'au lac du Sauget. Les questions qui se posent sont la rupture de cette convention, dans quelles conditions, est-ce que les deux alcôves sont adaptées pour y mettre l'espace scénographique et enfin qui paiera les aménagements et la création de la boucle.

**5/ Concours photos du SIAGA** : Didier Girard rappelle que le SIAGA a organisé en 2023 un concours photos intitulé « Le Guiers et ses affluents ». Nous avons eu 22 participants, 61 photos. Il y a eu cinq lauréats qui ont reçu des lots pour un montant de 370 €. Afin d'exposer ces photos lors de la cérémonie des 30 ans du SIAGA en novembre dernier, elles ont été imprimées pour un coût de 542 €.

Il est proposé aux membres du bureau d'organiser, en 2024, un concours photos dans les mêmes conditions. Plusieurs thèmes sont proposés et un sera choisi par la commission communication :

- La rivière à travers l'objectif des enfants, La rivière au fil des saisons, Mares et petites bêtes, Rivière et biodiversité, La rivière de nuit, La rivière vue d'en eau.

**6/ Carte sensible :** Didier Girard indique que plusieurs établissements scolaires ont demandé un exemplaire de la carte sensible. Yolenne Sicaud a demandé des devis :

En taille réelle (2 x 60cm*330cm)		Total pour les écoles (62)	Total pour les communes (58)	En taille réduite (2 x 30cm*160cm)	Total pour les écoles (62)	Total pour les communes (58)
Sur bâche	120 € HT	7 440 € HT	Sur bâche	60 € HT	3 720 € HT	3 480 € HT
Sur papier	40 € HT	2 480 € HT	Sur papier	20 € HT	1 240 € HT	1 160 € HT

- + Jean-Louis Reynaud indique qu'il faut demander d'autres devis auprès de BH design, Bureau vallée...

**7/ Préparation comité de rivière :** Didier Girard indique qu'il convient d'organiser un comité de rivière. En concertation avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, il conviendra de définir une date sur le mois de mai 2024, du 21 au 24 mai 2024.

#### Divers :

- Nouveau Bâtiment : Jean-Louis Reynaud indique que le coût prévisionnel de construction est de 3 414 700 € HT, soit 853 675 € HT pour SIAGA. Il indique que le planning est le suivant :

Validation APD : mi-mars 2024  
 Dépôt PC : fin mars 2024  
 Délai instruction PC : 5 mois  
 Délai recours de tiers : 3 mois  
 Consultations entreprises : fin août jusqu'à mi-octobre  
 Démarrage travaux : janvier 2025

- Sabine Gandy indique les prochaines dates :

- Conseil Syndical : 20/03/24 à 18h00
- CoPil qualité eau : 18 ou 20/03/24 ?
- CoTech ressource en eau : 03/04/24 ?
- Commission communication : date à définir entre le 04/04 et 12/04
- Comité de rivière : mai 2024
- Bureau Syndical : 15/05/2024
- Conseil Syndical : 12/06/2024

L'ordre du jour ayant été complétement examiné, la séance est levée à 20h30.

Le 06/03/2024

Le secrétaire de séance  
Williams DUFOUR



Le Président  
Jean-Louis REYNAUD



Compte Administratif 2023 / BUDGET PRIMITIF 2024

	ART.	DESIGNATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2023				BUDGET PRIMITIF 2024		
			PREVU	REALISE	REPORTS	RESULTATS CUMULES	AFFECTATION RESULTAT + REPORTS	NOUVELLES INSCRIPTIONS	CREDITS DISPONIBLES
FONCTIONNEMENT	002	Déficit antérieur reporté	-	-	-	-	-	-	-
	60611	Eau & Assainissement	400.00 €	328.96	-	328.96	-	400.00	400.00
	60612	Energie - Electricité	5 000.00 €	3 582.02	-	3 582.02	-	5 000.00	5 000.00
	60622	Carburants	5 000.00 €	3 948.27	-	3 948.27	-	5 000.00	5 000.00
	60628	Autres fournitures non stockées (2023 : loupes à insectes)	200.00 €	2 211.12	-	2 211.12	-	3 000.00	3 000.00
	60631	Fourniture d'entretien	200.00 €	221.23	-	221.23	-	300.00	300.00
	60632	Fournitures de petit équipement	2 000.00 €	840.96	-	840.96	-	2 000.00	2 000.00
	60636	Vêtements de travail	1 000.00 €	535.15	-	535.15	-	1 000.00	1 000.00
	6064	Fournitures administratives	1 000.00 €	697.31	-	697.31	-	1 000.00	1 000.00
	6068	Autres matériels et fournitures (2023 : animat* scol+ carnet+sacs)	1 000.00 €	3 199.50	-	3 199.50	-	5 000.00	5 000.00
	6132	Locations immobilières loyer	12 000.00 €	9 928.91	-	9 928.91	-	12 000.00	12 000.00
	61358	Locations mobilières (Téléphone)	6 000.00 €	4 937.60	-	4 937.60	-	1 500.00	1 500.00
	615228	Entretien, réparation autres bâtiments	1 000.00 €	-	-	-	-	1 000.00	1 000.00
	61551	Entretien matériel roulant	3 000.00 €	1 517.63	-	1 517.63	-	3 000.00	3 000.00
	61558	Entretien, réparation autres biens mobiliers (Drome)	-	-	-	-	-	5 000.00	5 000.00
	6156	Maintenance (MapInfo, photocopieur, Berger-Levrault, site internet, Dematis, téléphone, informatique, SVP )	15 000.00 €	16 349.97	-	16 349.97	-	18 000.00	18 000.00
	65811	Droit utilisation / informatique en nuage	0.00 €	-	-	-	-	5 000.00	5 000.00
	6161	Primes d'assurances/ Assurance multirisques	8 000.00 €	6 848.60	-	6 848.60	-	10 000.00	10 000.00
	617	Etudes & Recherches	1 339 810.40	435 668.87	-	435 668.87	-	936 171.82	936 171.82
	6182	Doc. Générale et technique	400.00 €	-	-	-	-	0.00 €	-
	6184	Versements à des organ.form. (Franco Diques, CEPRI, AGATE, IRMA, ...)	4 000.00 €	3 646.00	-	3 646.00	-	4 000.00 €	4 000.00
	6188	Autres frais divers (AAP Approche citoyenne/PNRC)	0.00 €	5 733.00	-	5 733.00	-	6 000.00 €	6 000.00
	6296	Autres honoraires, conseils...(avocat Didier Milland)	10 000.00 €	5 181.36	-	5 181.36	-	10 000.00 €	10 000.00
	62268	Divers honoraires (Agate(inventaire), associations animations scolaires, label rivière sauvage...)	9 000.00 €	35 038.30	-	35 038.30	-	30 000.00 €	30 000.00
	6231	Annonces et insertions, catalogues	5 000.00 €	2 532.00	-	2 532.00	-	5 000.00 €	5 000.00
	6232	Fêtes et cérémonies	500.00 €	412.50	-	412.50	-	500.00 €	500.00
	6237	Publications (journal CR + plaquettes tranche 2, vidéo, carte sensible, film Irma)	5 200.00 €	10 224.16	-	10 224.16	-	10 000.00 €	10 000.00
	6238	Frais divers de publicité (gourde)	0.00 €	936.00	-	936.00	-	0.00 €	-
	6245	Transports collectifs de personnes extérieures à la collectivité	0.00 €	1 685.00	-	1 685.00	-	2 000.00 €	2 000.00
	6251	Voyages et déplacements	500.00 €	359.95	-	359.95	-	500.00 €	500.00
	6267	Réceptions (30 ans SIAGA)	2 500.00 €	4 070.62	-	4 070.62	-	3 000.00 €	3 000.00
	6261	Frais d'affranchissement	2 000.00 €	2.82	-	2.82	-	4 000.00 €	4 000.00
	6262	Frais de Télécommunication	3 000.00 €	3 058.03	-	3 058.03	-	3 200.00 €	3 200.00
	627	Service bancaire et assimilé	400.00 €	25.00	-	25.00	-	400.00 €	400.00
	6283	Frais de nettoyage	3 500.00 €	3 521.00	-	3 521.00	-	3 600.00 €	3 600.00
	6288	Autres services extérieurs	100.00 €	-	-	-	-	100.00 €	100.00
	63512	Taxes foncières	300.00 €	283.00	-	283.00	-	300.00 €	300.00
	6355	Taxes sur véhicules	500.00 €	-	-	-	-	500.00 €	500.00
	6218	Autre personnel extérieur (montage PAPI, SIGiste 2022 + 2023)	22 000.00 €	30 634.00	-	30 634.00	-	25 000.00 €	25 000.00
	6332	Cotisation versée au FNAL	200.00 €	191.33	-	191.33	-	200.00 €	200.00
	6336	Cotisation CNFPT	3 500.00 €	3 633.09	-	3 633.09	-	3 800.00 €	3 800.00
	6338	Autres impôts, taxes...	500.00 €	573.46	-	573.46	-	600.00 €	600.00
	64111	Personnel titulaire rémunération	74 000.00 €	70 172.75	-	70 172.75	-	74 000.00 €	74 000.00
	64112	NB4, SFT	1 500.00 €	1 493.40	-	1 493.40	-	55.00 €	55.00
	64113	NBI	-	-	-	-	-	1 500.00 €	1 500.00
	64114	Indemnité-inflation-personnel-titulaire	0.00 €	-	-	-	-	0.00 €	-
	64118	Autres indemnités titulaires	44 000.00 €	33 881.67	-	33 881.67	-	46 000.00 €	46 000.00
	64131	Personnel non titulaire Rémuneration	122 000.00 €	118 949.49	-	118 949.49	-	121 000.00 €	121 000.00
	64138	Personnel non titulaire Primes et autres indemnités	0.00 €	-	-	-	-	23 150.00 €	23 150.00
	64134	Indemnité-inflation-personnel-non-titulaire	0.00 €	-	-	-	-	0.00 €	-
	6451	Charges de sécurité sociale URSSAF	50 000.00 €	47 312.58	-	47 312.58	-	50 000.00 €	50 000.00
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	30 000.00 €	27 809.10	-	27 809.10	-	30 000.00 €	30 000.00
	6454	Charges de sécurité cotisation ASSEDIC	5 000.00 €	4 837.22	-	4 837.22	-	6 000.00 €	6 000.00
	6455	Cotisation pour assurance du personnel	7 500.00 €	7 452.06	-	7 452.06	-	8 000.00 €	8 000.00
	6456	Charges de sécurité cotisation FNC	0.00 €	-	-	-	-	0.00 €	-
	6458	Cotisations autres organismes (cos)	1 800.00 €	1 844.37	-	1 844.37	-	1 900.00 €	1 900.00
	6475	Autres charges sociales : médecine	700.00 €	866.48	-	866.48	-	950.00 €	950.00
	6478	Autres charges sociales diverses (participat* empl mutuelle, prévoyance, tickets restaurant, chèques cadeaux...)	13 000.00 €	11 370.68	-	11 370.68	-	14 000.00 €	14 000.00
	6488	Autres charges du personnel : formations, prime trs en commun, journées AFPA	7 900.00 €	2 129.16	-	2 129.16	-	6 000.00 €	6 000.00
	6817	Dotation aux dépréciations des actifs	-	-	-	-	-	-	-
	65311	Indemnités élus	38 000.00 €	37 363.91	-	37 363.91	-	38 000.00	38 000.00
	65322	Frais de mission et déplacement élus	0.00 €	-	-	-	-	-	-
	65313	Cotisation retraite élus	2 500.00 €	2 203.11	-	2 203.11	-	2 500.00	2 500.00
	65314	Cotisation éco soc élus	0.00 €	-	-	-	-	-	-
	65315	Frais de formation élus	500.00 €	-	-	-	-	500.00	500.00
	6541	Admission en Non Valeur	0.00 €	178.97	-	178.97	-	-	-
	65888	Autres (cotisations DGFIP)	10.00 €	2.32	-	2.32	-	10.00	10.00
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000.00 €	-	-	-	-	1 000.00	1 000.00
6616	Intérêts sur opération financière	-	-	-	-	-	-	-	
6761	Différences sur réalisation	-	7 600.00	-	7 600.00	-	0.00 €	-	
673	Titres annulés sur exercice antérieur	-	-	-	-	-	62 763.00 €	62 763.00	
6811	Da-Immobilisations	180 115.81	172 992.35	-	172 992.35	-	188 471.00	188 471.00	
6817	Dotation dépréciation actifs	-	-	-	-	-	-	-	
022	Dépenses imprévues	72 925.40 €	0.00 €	-	-	-	-	-	
023	Virement section investissement	1 640 740.99 €	0.00 €	-	-	-	2 583 503.51	2 583 503.51	
		<b>3 767 402.60</b>	<b>1 151 016.34</b>		<b>1 151 016.34</b>		<b>4 386 374.33</b>	<b>4 386 374.33</b>	
RECETTES	002	Excédent antérieur reporté	1 953 494.80 €	1 953 494.80 €	-	1 953 494.80	2 052 803.48	2 052 803.48	
	6419	Remb. Rémunération du personnel	0	2 468.56	-	2 468.56	600.00	600.00	
	74718	Participation Etat (Actions PEP + animations)	216 609.97	35 828.10	-	35 828.10	246 237.10	246 237.10	
	747818	Participation autres groupements (AE)	365 126.00	263 789.00	-	263 789.00	856 854.00	856 854.00	
	7473	Participation Départements	258 915.60	84 968.00	-	84 968.00	229 618.20	229 618.20	
	74741	Participation des EPCI GEMAPI / ITEM 12	880 177.23	880 177.26	-	880 177.26	906 582.55	906 582.55	
	75888	Autres produits divers de gestion courante	-	1.18	-	1.18	-	-	
	7718	Autres-produits-exception.-De-gestion-(N-YS)	0.00	1 727.00	-	1 727.00	-	-	
773	Mandats annulés /exercice antérieur	0.00	14.00	-	14.00	-	-		
775	Produits des cessions d'immobilisation	-	7 600.00	-	7 600.00	-	-		
7788	Produits-exceptionnels-divers	0.00	2 213.65	-	2 213.65	-	-		
777	Quote-part des subventions d'investissement	93 479.00 €	93 479.00 €	-	93 479.00	93 679.00	93 679.00		
		<b>3 767 802.60</b>	<b>3 325 760.55</b>		<b>3 325 760.55</b>		<b>4 386 374.33</b>		

